

Dois je régler ma caution ?

Par Luc50, le 30/08/2016 à 19:35

J'ai eu une entreprise qui a été en liquidation judiciaire en juin 2013.

Pour celle-ci, je me suis porté caution pour des prêts réalisés en 2008.

En juillet 2013, la banque a réclamé sa caution; nous avons négocié et j'ai fait une proposition de règlement en décembre 2013. J'ai eu une réponse négative en janvier 2014 et depuis, plus rien jusqu'à hier 30 août 2016 où j'ai reçu un recommandé me réclamant à nouveau cette caution.

Je n'ai eu aucune information annuelle de ma caution.

Ai je des moyens de ne pas payer cette caution?

Merci de votre réponse